

Outre les qualités du juriconsulte, profondeur, dialectique vigoureuse, jugement sûr, coup d'œil rapide que Nicolini a puisées dans l'étude des principes, il possède toutes les qualités de l'écrivain. C'est un littérateur distingué. Ses discussions les plus abstraites empruntent un charme inaccoutumé aux fréquentes citations que les poètes anciens, que les fictions de l'antiquité lui fournissent. Comme son illustre confrère, M. Ortolan, de la Faculté de droit de Paris, il est poète; comme lui, il a donné un démenti à ces hommes exclusifs qui prétendent établir entre les belles lettres et la science une ligne de démarcation infranchissable. Sans doute, ces natures, magnifiquement douées, sont rares; mais plus d'un exemple s'est chargé de prouver que la poésie et la science pouvaient se donner la main.

Ce tribut d'hommage payé au savant criminaliste, occupons-nous du travail de M. Flotard. Comme il le dit lui-même, c'est par un magistrat éminent que lui a été suggérée l'idée d'importer chez nous des richesses étrangères. Le jeune juge suppléant a obéi à ces bienveillantes inspirations, et, après cinq mois d'un labeur assidu, l'œuvre conseillée a été faite. Que le maître qui a enseigné le chemin, que le disciple qui l'a si bien suivi en soient remerciés au nom de la science.

Nous ne demandons pas à M. Flotard pourquoi il a choisi, pour en doter son pays, les *questions de droit* plutôt que l'œuvre capitale de Nicolini: *l'histoire des principes régulateurs de l'instruction des preuves*, ouvrage éminemment philosophique qui, dans notre opinion, domine de beaucoup le premier, mais nous lui demanderons pourquoi, au lieu de traduire l'ouvrage entier, il s'est borné à de simples extraits. Nous eussions mieux aimé, pour notre part, les *questions de droit*, avec tous leurs développements. Il nous semble qu'il y a plus d'un inconvénient à raccourcir, à tailler, pour ainsi dire, les jets touffus de la pensée d'un auteur. Hâtons-nous cependant d'ajouter que cette règle, absolue quand il s'agit d'œuvres purement littéraires, le devient moins quand le livre à traduire traite de matières scientifiques. Du reste, nous sommes les premiers à reconnaître que le second procédé, la traduction restreinte, présente, sous plus d'un rapport, des difficultés, peut-être plus nombreuses que le premier. En effet, choisir, extraire, coordonner, en traduisant, constitue, pour l'intelligence, une double opération. C'est ce double travail que M. Flotard a accompli avec un grand bonheur. Aussi son livre est-il plus qu'une traduction. A travers le style clair, élégant, correct, chaleureux, parfois du traducteur, on sent l'écrivain qui donnera bientôt un vêtement à sa propre pensée, et l'on voit percer un esprit philosophique à qui les études d'un ordre élevé sont familières. M. Flotard débute d'une manière trop honorable pour qu'il ne continue pas à marcher dans la voie qu'il vient de s'ouvrir. Son consciencieux